



### Evaluation – notation 2012 : derniers rabais avant fermeture ...

Alors que les agences de notation financières font la pluie et le beau temps dans le paysage économique mondial, l'agence Parini's menace de rétrograder l'évaluation-notation des agents de la DGFIP, comme elle le fait depuis trop longtemps déjà ! ...

Le sujet prêterait à sourire, s'il ne constituait pas une source de frustration et de colère chez bon nombre d'agents, bien souvent à juste titre.

Nous voilà repartis pour un tour de piste : entretiens d'évaluation (souvent bâclés, mais comment faire, dans la situation de pression et de charges que connaissent nos services ! ...), répartition des marges d'évolution ou de « capital – mois » (en clair, comment gérer la pénurie ...), notifications des décisions, grincements de dents (souvent), demandes de révision (parfois), CAP ...

Tout cela sans parler des dérapages de calendrier (qui conduit certaines CAPL à examiner les recours de l'exercice N tardivement), et autres dysfonctionnements informatiques, ce qui n'arrange rien...

Dans le contexte difficile que connaissent les agents au quotidien, méconnaître leurs difficultés, ignorer leurs efforts, et en plus, ne pas leur consentir une reconnaissance concrète pourtant méritée, c'est plus qu'ils ne peuvent en supporter ...

Comme FO DGFIP l'a souvent dénoncé, toute cette usine à gaz ne débouche, bien souvent, que sur une double frustration : celle du noté, et celle du notateur (notamment de premier degré, qui n'a bien souvent pas la marge de manœuvre suffisante pour reconnaître la valeur des agents placés sous son autorité).

Lorsqu' à peine un agent sur cinq bénéficie d'une bonification, c'est bien de notation « au rabais » dont il faut parler. Et la « fermeture » du dispositif basé sur le décret de 2002, et son remplacement par un nouveau cadre, en 2013, ne peut que nous inquiéter : remise en cause de la notation chiffrée, individualisation marquée des carrières et des rémunérations sont autant de nouvelles menaces ...

**L'impasse de l'évaluation – notation, FO DGFIP l'a clairement condamnée, et continuera à le faire ! Notre Organisation revendique un nouveau système basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée, afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.**



Les modalités pratiques de la campagne 2012 restent globalement ce qu'elles étaient jusqu'alors dans chacune des filières ; quelques points importants ont cependant évolué : attribution du + 0,01, réductions d'ancienneté, gestion des recours... (vous trouverez dans la fiche technique ci-dessous l'ensemble des mesures).

**+ 0,01** : cette année c'est encore pire qu'avant ; le + 0,01 engage le notateur à une bonification l'année suivante, pour les deux filières. !

Pour beaucoup d'agents ce sera 0, même pas le + 0,01 !

S'entendre dire : « vous êtes un très bon agent mais votre note cette année sera 0 », ce n'est pas top au niveau psychologique.

**A chaque étape de la procédure, FO DGFIP 95 est à votre disposition au 01.34.25.12.20 ou par messagerie : fo.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr**



## Fiche technique

### Campagne de notation 2012 (gestion 2011)

Le groupe de travail du 14 novembre 2011 a précisé le cadre général de la notation par filière en reprenant l'architecture globale de chaque système de notation.

Ainsi certains points demeurent inchangés pour chaque filière et d'autres sont désormais communs.

#### Ce qui ne change pas

- Chaque filière garde la même application informatique : EVALNOT pour la FF et EDEN pour la FGP.
- Le calendrier des opérations est différent et reste propre à chaque filière mais la date limite de remise des fiches de notation est fixée à fin avril pour tous.
- Le tableau synoptique demeure sur la fiche de notation de la FGP.
- Les directions ne constitueront pas de réserves de + 0,06 pour la CAPL : les agents ne peuvent obtenir que + 0,01 et + 0,02 en CAPL et + 0,06 reste de la compétence exclusive de la CAPN.

#### Ce qui est commun aux deux filières

- L'annualité de l'exercice de notation qui ne doit plus déborder sur l'année suivante dans le traitement des recours,
- deux voies de recours pour les deux filières, avec deux CAP locale et nationale de plein exercice,
- des délais de recours harmonisés, mais qui restent des délais pratiques de bonne gestion,
- 30 jours pour le recours de 1<sup>er</sup> niveau en CAPL (possibilité de recours légal dans un délai de deux mois),
- 15 jours pour le recours de deuxième niveau en CAPN (possibilité d'un recours de 2<sup>ème</sup> niveau dans un délai de 1 mois),
- les modalités de calcul de l'enveloppe capital mois : non affectation des majorations d'ancienneté et des bonifications non redistribuées aux départements qui les ont appliquées : ces dernières viendront désormais abonder la réserve de la CAPN,
- les C techniques de la filière GP disposeront d'une enveloppe qui leur est propre et distincte des C administratifs,
- les modalités de calcul de l'enveloppe capital mois pour les échelons terminaux où les agents de chaque corps A, B et C seront traités de façon identique :
  - Le contingentement appliqué aux échelons variables ne sera plus qu'indicatif pour les agents qui figurent dans les échelons terminaux.
  - Tous les agents ayant une bonification et passant à l'échelon terminal de leur grade en 2012, conserveront leur bonification pour en bénéficier lors du passage dans le premier échelon variable du grade supérieur. Ils deviennent donc apportant et consommant.

- Neutralisation à compter de 2013 (gestion 2012) des réductions d'ancienneté attribuées aux seuls agents parvenant à l'échelon terminal du grade terminal du corps au cours de l'année N, sans conséquence sur la carrière des agents.

- Compétence des CAP : la CAPL a une compétence propre préalablement à l'intervention de la CAPN

### **Rôle de la CAPL**

Dès réception de la demande de révision par le président de la CAPL, et au plus tard dans un délai de 5 jours suivant le dépôt de la demande, le chef de service notateur (FF) / notateur 1er degré (FGP) doit rédiger un rapport détaillé et émettre son avis sur la suite à y réserver. Ce rapport doit être communiqué, pour information, à l'agent.

Après avis de la CAPL, le directeur peut décider de satisfaire totalement la demande de l'agent, de la satisfaire partiellement, ce qui équivaut à un rejet de la requête, ou de la rejeter en totalité.

La décision du directeur sera notifiée par écrit à l'agent dans un délai de 10 jours suivant la CAPL.

La date d'accusé de réception de la notification de la décision constituera le point de départ du délai de 15 jours dont dispose l'agent pour solliciter, en cas de rejet, un recours de 2<sup>ème</sup> niveau au plan national.

### **Le recours en CAPN**

La demande sera établie sur papier libre. Cette demande sera instruite par le directeur qui devra formuler un avis sur cette demande.

L'ensemble du dossier d'appel (notamment la requête présentée en CAPL, le rapport du chef de service, le compte rendu d'entretien, la fiche de notation pour 2012 ET LES TROIS DERNIÈRES FICHES DE NOTATION) seront transmis au bureau gestionnaire.

À l'issue de la CAPN, le bureau gestionnaire notifiera au directeur l'avis de la commission pour application en ce qui concerne la notation et, s'agissant du compte rendu d'entretien d'évaluation, pour transmission à l'évaluateur.

L'agent disposera d'un délai de 2 mois pour déposer un recours auprès du tribunal administratif compétent à compter de la notification de la décision suite à l'avis de la CAPN.

### **Les modalités d'attribution du + 0 ,01**

Proposition de FO DGFIP : accord de la Direction Générale mais désaccord des autres OS ....

<b>Filière fiscale</b>	<b>Filière gestion publique</b>
- Signe d'encouragement qui concerne les agents ayant vocation à obtenir + 0,02, si les efforts constatés sont confirmés ;	- A vocation à être utilisée en faveur des très bons agents pour lesquels les contraintes liées à la gestion du capital-mois ne permettent pas de leur attribuer une réduction d'ancienneté. Il est en outre demandé que les chefs de service s'expriment par écrit sur le sujet.